



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ARRÊTÉ DU MAIRE

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°74/2026 DU 16 JUILLET 2026
ARRÊTÉ PORTANT SUR LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune de Vallorcine ;

Vu la loi N° 66-407 du 18 juin 1966 relative aux pouvoirs des maires en matière de circulation routière ;

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié;

Vu la loi modifiées N°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales art. L,2212-2 et suivants

Vu le Code de la route, et notamment son IV,

Vu la demande de l'entreprise Informatika Network pour la rehausse chambre télécom ,

Considérant qu'il y a bien lieu de réglementer la circulation des véhicules en agglomération

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La circulation routière, dans la zone située en agglomération, sera perturbée par un chantier au niveau du numéro 325 route Des Confins du Valais. Cette route sera soumise aux prescriptions ci-après, en fonction de l'avancée dudit chantier :

Du lundi 20 juillet 2026 à 07h00

Au mardi 21 juillet 2026 à 18h00

- Rétrécissement de la chaussée,
- Circulation alternée manuelle du chantier.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation et le balisage nécessaire conforme à la législation en vigueur seront apposés par la société

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et une ampliation sera transmise :

Au Commandant de la Brigade Territoriale Autonome à CHAMONIX-MONT-BLANC,

A Monsieur le Chef des Services Techniques,

A Monsieur le Garde Champêtre de la commune,

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Certifié exécutoire le 16 juillet 2026.

Fait à Vallorcine le 16 juillet 2026.
Monsieur Le Maire Patrick ANCEY,

